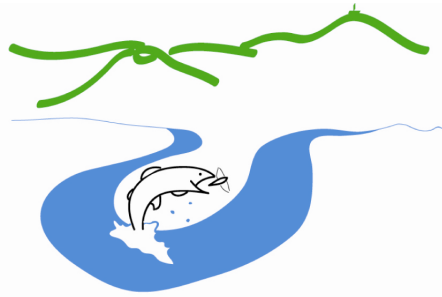


S
A
G
E
S
I
O
U
L
E



REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SIOULE

3 FEVRIER 2009 à 10H

AUX ANCIZES COMPS

COMPTE-RENDU

Contact :

Cécile FOURMARIER - Animatrice du SAGE SIOULE

SMAD des Combrailles

Place Raymond Gauvin

63390 Saint Gervais d'Auvergne

04.73.85.82.08

04.73.85.79.44

fourmarier@combrailles.com

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus) :

- M. Pascal ESTIER, Maire des Ancizes-Comps, Président de la CLE du SAGE Sioule
- M. Jean-Pierre CHARVILLAT, Communauté de Communes Cœur de Combrailles
- Mme Anne-Marie DEFAY, Conseil Général de l'Allier
- M. Emmanuel FERRAND, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Saint Pourcinois
- M. Bernard FAVODON, Maire de Saint-Hilaire-la-Croix
- M. Jean-François HENRY, Mairie de Vicq
- Mme Claire LEMPEREUR, Maire de Montaigut-en-Combraille
- M. Jean-Claude MAGOT, SMAT du Bassin de la Sioule
- M. Lionel MULLER, Conseil Général du Puy-de-Dôme
- Mme Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Daniel SAUVESTRE, Maire de Châteauneuf-les-Bains
- M. Pierre FAURE, Mairie de Montfermy

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Christian BAYET, Secrétaire Général de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme
- M. Gilles FAURE, Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. Léonce FERRY, Syndicat des Producteurs d'Electricité Région Auvergne
- M. Jean-Pierre HABAUZIT, Délégation Régionale d'EDF
- M. Alain PELLETIER, Groupement pour le Développement Hydroélectrique du Massif Central
- M. Charles SCHIETTEKATTE, Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
- M. Emile SOURD, Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique
-

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Dominique BARTHELEMY, DIREN Auvergne
- Mme Béatrice RAYNAUD, DDAF/MISE de l'Allier
- Mme Audrey NADALLE, DDAF du Puy-de-Dôme
- M. Olivier SIMEON, Agence de l'Eau Loire Bretagne (remplaçant de M. Gilbert NATURALE)
- M. Henri CARMIE, ONEMA

Excusés :

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Puy-de-Dôme, mandat à la DDAF
- Direction Départementale de l'Equipement, mandat à la DIREN
- M. Didier DUBOISSET, maire d'Ebreuil, mandat à M. HENRY

- Mme Agnès MOLLON, Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, mandat à Mme ROUAIRE
- M. Dominique SOUILHAT, Communauté de Communes du Pays de Menat, mandat à M. FAVODON
- M. Jean-Louis LAURENT, Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier, mandat à M. SCHIETTEKATTE
- Mme Eliane AUBERGER, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- M. Jean-Yves LALLART, Sous-Préfecture de Riom
- M. Dominique BIDEET, Conseil Général de l'Allier
- M. Michel BONNEFILLE
- Mme Françoise BOURGUIGNON, Communauté de Communes du Bassin de Gannat
- M. Bernard DANIEL, Mairie de Bayet
- M. Pierre LAMAZIERE, Mairie de Montel-de-Gelat
- M. Michel GIRARD, Maire de St Gervais d'Auvergne
- M. Claude BUFFARD, Mairie de Chouvigny
- M. Yves GUEYDON, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Mohand HAMOUMOU, Communauté de Communes Volvic, Sources et Volcans
- M. Jean-Pierre ROGACKI, Communauté de Communes de Sioule, Colettes et Bouble
- M. Daniel ROUSSAT, Conseil Général de l'Allier
- M. Gilles SERVIERE, Maire de Montfermy
- Mme Elisabeth THEVENON-DURANTIN, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Robert BENOIT, Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Raymond CHARRIER, UFC Que Choisir
- Mme Véronique DUFRECHOU, Comité Départementale du Tourisme
- M. Bernard DEVOUCOUX, FRANE
- M. Michel TOURNADRE, Chambre Régionale d'Agriculture
- M. Roland GOETZ, Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat
- M. Gérard GUINOT, LOGRAMI
- M. Bernard MAGISSON, Fédération Allier Nature
- M. Dominique BIDEET, Maire de Bellenaves

Autres participants à la réunion :

- Mlle Cécile FOURMARIER, Animatrice du SAGE Sioule
- Mme Sandrine LOPES, Secrétaire du SAGE Sioule

Ordre du jour :

1. Validation des règles de fonctionnement du SAGE Sioule
2. Réélection du Vice Président et du bureau de la CLE
3. Présentation de l'état des lieux

M. ESTIER accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour. Il indique que le quorum n'est pas atteint et que, par conséquent, on ne peut pas procéder au renouvellement du bureau, ainsi que la validation des règles de fonctionnement. Seule la présentation et la validation de l'Etat des lieux du SAGE Sioule seront présentées.

Il explique également que la CLE sera convoquée à nouveau dans un délai de 15 jours soit le 17 février à 15h à Ebreuil pour valider les formalités administratives.

Melle FOURMARIER fait un point sur le décret du 10 août 2007 concernant la CLE, et sur les personnes reconduites ou non à l'issue des dernières élections. Ainsi, les personnes réélues dans leur fonction conservent leur mandat. Les suppléants sont supprimés mais le titulaire peut donner mandat à une personne du même collège.

Elle indique également que cet arrêté permet au collège des usagers d'être non nominatif, il est donc décidé, pour plus de souplesse et de participation, que le collège des usagers ne soit plus nominatif.

Même si le Vice-Président(e) ne peut être élu aujourd'hui, M. ESTIER précise qu'il serait bien de continuer à avoir un représentant du SMAT comme Vice Président. En effet, lors de la création de la CLE il avait été décidé que le Président serait un représentant élu du Puy de Dôme et le Vice-Président un représentant élu de l'Allier pour couvrir tout le territoire. M. ESTIER demande aux représentants de l'Allier d'y réfléchir afin de proposer quelqu'un lors de la réunion du 17 février.

Concernant l'arrêté de constitution de la CLE du 31/12/08, M. ESTIER souligne quelques anomalies notamment M. CHAMBON, maire de Queuille qui est décédé dernièrement, M. MARTIN qui n'est plus adjoint au maire mais simple conseiller à la mairie de Montfermy ainsi que M. BIDEZ qui a deux sièges celui de conseiller général et de maire.

Il est également nécessaire de faire un point concernant le collège de l'Etat car certains services ont fusionné.

Melle FOURMARIER rappelle qu'un état des lieux simplifié sera réalisé afin d'en faire la présentation lors des réunions publiques qui auront lieu dans 8 communes du Puy-de-Dôme et de l'Allier courant mars.

Elle présente l'état des lieux ainsi que son atlas cartographique dans sa totalité.

Plusieurs modifications sont proposées sur l'atlas cartographique :

- Concernant le prix de l'eau des communes de la Creuse, il semble difficile d'en connaître le prix car au-dessous de 0.50€/m³, l'agence de l'eau ne donne plus de subvention.
- usage de l'eau, capacités épuratoires modifiées 10000 EH en 9999 EH pour la commune de St Pourçain.
- Usage de l'eau, effluents industriels : Mme ROUAIRE demande à rajouter la convention de rejet entre les industries si elle existe.
- Usage de l'eau, assainissement non collectif : le problème est surtout celui des habitations anciennes. M. FERRAND indique que pour St Pourçain, il y a un SPANC

communal depuis 2005. Mme ROUAIRE pense qu'il est nécessaire de voir avec le syndicat de Sioule et Bouble pour des données.

- Usage de l'eau, industries : Mme ROUAIRE demande à ce qu'on précise l'impact des carrières d'extraction de pouzzolane.
- Usage de l'eau, prélèvements d'eau industriels : M. BARTHELEMY demande si on peut faire la différence entre les différents prélèvements. M. SIMEON indique que l'on ne connaît que le taux de restitution des industries.
- Usage de l'eau, potentiel hydro-électrique : Mme ROUAIRE demande qu'on y ajoute le nombre de Km concerné
- Usage de l'eau, terres labourables : M. SHIETTECKATTE indique que les zones humides seront plus en danger si les agriculteurs disparaissent. Melle FOURMARIER indique qu'un consensus a été trouvé avec les agriculteurs sur le bassin versant du Sioulet. En entretenant leur système de rases, sans les recréer ni en créer d'autres ils pourront maintenir leur activité sans impacter trop fortement le potentiel hydrologique de la zone humide. Il reste à trouver un même consensus sur tous les bassins versants concernés par cette thématique.
- Usage de l'eau, élevages : Mlle FOURMARIER indique que la carte sera réalisée en UGB.
- Usage de l'eau, élevage bovin : Mme ROUAIRE note aucun chiffre concernant l'Allier et la Creuse pour les installations classées. M. SIMEON pense qu'il faut solliciter les documents administratifs. Mlle FOURMARIER indique, que suite à de nombreux courriers, elle n'a jamais pu obtenir les données.
- Tourisme : Mme ROUAIRE demande de rajouter les activités touristiques entre Menat et Ebreuil. M. MAGOT propose de rajouter la présence du Vert Plateau pour le Département de l'Allier.
- Qualité et quantité des eaux : les objectifs de bon état des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau sont ceux du projet de SDAGE. Mais, suite au Grenelle de l'environnement, des modifications vont être apportées sur les objectifs de bon état.
- Qualité et quantité des eaux : Mme ROUAIRE demande de préciser l'impact des étangs sur la température de l'eau des cours d'eau.
M. FERRAND note que la synthèse de l'état des lieux sur la qualité des eaux est très pessimiste par rapport à l'ensemble des études et demande une rédaction qui mette également en avant la bonne qualité du bassin versant.
- Richesses patrimoniales : Mme ROUAIRE demande à rajouter les % pour les sites en ENS et les sites inscrits et classés.
- Risques inondations : M. FERRAND indique que le PPRI est approuvé depuis 1996 à St Pourçain.

Suite à la présentation, M. Estier propose de voter la validation de l'état des lieux. Il est accepté à l'unanimité.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, la séance est levée à 13h15.

REUNION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE SIOULE

17 FEVRIER 2009 à 15H

EBREUIL

COMPTE-RENDU

Contact :

Cécile FOURMARIER - Animatrice du SAGE SIOULE
SMAD des Combrailles
Place Raymond Gauvin
63390 Saint Gervais d'Auvergne
04.73.85.82.08
04.73.85.79.44
fourmarier@combrailles.com

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus) :

- M. Pascal ESTIER, Maire des Ancizes-Comps, Président de la CLE du SAGE Sioule
- Mme Anne-Marie DEFAY, Conseil Général de l'Allier
- M. Emmanuel FERRAND, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Saint Pourcinois
- M. Bernard FAVODON, Maire de Saint-Hilaire-la-Croix
- M. Jean-François HENRY, Mairie de Vicq
- M. Jean-Claude MAGOT, SMAT du Bassin de la Sioule
- Mme Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Dominique BIDEZ, Conseiller Général de l'Allier
- M. Michel BONNEFILLE, Conseiller Régional
- M. Claude BUFFARD, Adjoint au Maire de Chouvigny
- M. Didier DUBOISSET, Maire d'Ebreuil

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Gilles FAURE, Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. Charles SCHIETTEKATTE, Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
- M. Emile SOURD, Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Bernard DEVOUCOUX, FRANE
- M. Maurice DUPERAT, CCI de Montluçon Gannat
- M. Jean Louis Laurent, Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier
- M. Michel TOURNADRE, Chambre Régionale d'Agriculture

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Béatrice RAYNAUD, DDAF/MISE de l'Allier
- M. Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire Bretagne (remplaçant de M. Gilbert NATURALE)
- M. Alain CARRIER, ONEMA
- M. Laurent DESAUNOIS, SD 63
- Mme Annick JOURDAN, DDAF du Puy de Dôme

Excusés :

- M. Michel GIRARD, Maire de Saint Gervais d'Auvergne
- M. Mohand HAMOUMOU, Communauté de communes Volvic, Sources et Volcans
- M. Jean-Pierre ROGACKI, Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
- Mme. Elisabeth THEVENON-DURANTIN, Conseiller Régional
- M. Jean-Pierre HABAUZIT, Délégation Régionale d'EDF
- M. Alain PELLETIER, Groupement pour le Développement Hydroélectrique du Massif Central

- M. Alphonse BELLONTE, ADDT du Puy de Dôme
- M. Dominique BARTHELEMY, DIREN Auvergne
- M. Le Directeur Régional de la DRAF
- M. Le Directeur Départemental de la DDASS du Puy de Dôme
- M. Bernard MOULIN, DDE de l'Allier
- M. Guy DUMONT, DRIRE Auvergne

Autres participants à la réunion :

- Mlle Cécile FOURMARIER, Animatrice du SAGE Sioule
- Mme Sandrine LOPES, Secrétaire du SAGE Sioule
- Mlle Anne-Laure LEMARCHAND, EDF
- Mme Véronique DUFRECHOU, CDT de l'Allier

Ordre du jour :

4. Validation des règles de fonctionnement du SAGE Sioule
5. Validation du rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule
6. Réélection du Vice Président et du bureau de la CLE
7. Présentation de l'état des lieux synthétique
8. Questions diverses

M. DUBOISSET ouvre la séance et remercie les présents de s'être déplacés. Il indique qu'il regrette que dans la constitution de la CLE, les syndicats d'eau potable ne soient pas représentés.

M. ESTIER le remercie et accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour.

Il explique que suite au manque de quorum de la dernière CLE, les formalités administratives n'ont pu être votées. Conformément à l'arrêté du 10 août 2007, la CLE a donc été re-convoquée et le vote se fait à la majorité des personnes présentes ou représentées.

1. Validation des règles de fonctionnement du SAGE Sioule

Mlle FOURMARIER présente les règles de fonctionnement du SAGE Sioule. Elle explique qu'elle les a rédigées en application du décret du 10 août 2007. Ces règles sont celles demandées à minima par l'arrêté mais si la CLE le désire, elle peut rajouter des règles. Après la présentation, des rectifications sont proposées :

- Article 3 : proposition de modifier le titre en « Siège et structure porteuse »
- Article 8 : rajouter la commission Inter-SAGE
- Article 11 : proposition de modifier le titre en « animation et communication »

Les règles de fonctionnement ainsi que les rectifications demandées sont acceptées à l'unanimité.

2. Validation du rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule

Mlle FOURMARIER présente ensuite le rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule. Aucune remarque n'est soulevée.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité par la CLE.

3. Réélection du Vice Président et du bureau de la CLE

M. ESTIER propose ensuite de passer à l'élection du Vice-Président de la CLE. Il rappelle que lors de la constitution de la CLE, il avait été décidé que le Président du SAGE serait un représentant élu du Puy de Dôme et le Vice-Président un représentant élu de l'Allier. Il souhaiterait pouvoir aujourd'hui garder ce fonctionnement. Il indique également que M. MAGOT, représentant du SMAT du bassin de Sioule, se porte candidat pour ce rôle.

Aucun autre élu ne se présentant pour ce rôle, M. MAGOT, est élu Vice Président de la CLE à l'unanimité.

Mlle FOURMARIER expose ensuite la constitution de l'ancien bureau de la CLE et des sièges vacants : celui du représentant du SMAT et celui de la Mairie de Chouvigny.

M. MAGOT accepte de faire partie du bureau de la CLE. M. BUFFARD, adjoint au Maire de Chouvigny, accepte également de participer au bureau de la CLE.

4. Présentation de l'état des lieux synthétique

Mlle FOURMARIER présente aux membres de la CLE, l'état des lieux simplifié du SAGE Sioule.

Suite à cette présentation, M. BOISSIER demande qu'en première page soit rajoutée la présence de l'enquête publique avant la mise en œuvre du SAGE Sioule.

M. ESTIER précise que 8 réunions publiques vont avoir lieu sur le territoire et qu'une affiche A3 sera envoyée à toutes les mairies du SAGE, les communautés de communes, et les syndicats d'eau potable pour les prévenir.

5. Questions diverses

Mme ROUAIRE demande que les comptes rendu des bureaux de la CLE, qui sont envoyés à tous les membres de la CLE, puissent se faire par mail quand cela est possible.

Mlle FOURMARIER propose d'envoyer avec le compte rendu de la CLE un coupon-réponse pour constituer une base de données mail.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 17h.

COMPTE RENDU
DU BUREAU DE LA CLE
DU 5 MARS 2009 A 15h30
A EBREUIL

Présents : M. ESTIER (Président de la CLE du SAGE Sioule), Melle FOURMARIER (Animatrice du SAGE Sioule), M. MAGOT (SMAT Sioule), Mme RAYNAUD (DDAF de l'Allier), M. LAURENT (Chambre d'Agriculture de l'Allier), M. FERRAND (Vice-Président de la Communauté de communes de Saint Pourçain), M. BAYET (Fédération de la Pêche du Puy-de-Dôme), M. DESAUNOIS (ONEMA du Puy-de-Dôme), M. SAUVESTRE (Maire de Châteauneuf-les-Bains), Mme ROUAIRE (Conseil Régional d'Auvergne), M. BARTHELEMY (DIREN), Mme MOLLON (Vice-Présidente du PNRV), M. BUFFARD (Adjoint à Chouvigny), M. CARMIE (ONEMA), M. SIMEON (Agence de l'eau Loire-Bretagne), M. ESTEVE (SMAT Sioule).

I. Excusés : DDAF du Puy-de-Dôme et EDF.

M. ESTIER remercie les personnes présentes et excuse la DDAF du Puy-de-Dôme et EDF. Il excuse M. MAGOT et Mme MOLLON qui auront un peu de retard. Il propose d'effectuer un tour de table afin de présenter les membres du bureau aux deux bureaux d'étude présent pour la présentation du diagnostic du SAGE. Il explique que 2 bureaux d'étude ont été retenus pour la suite de l'élaboration du SAGE : un pour la partie milieu (GEOHYD) et un pour l'évaluation socio-économique (SCE)

PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE GEO-HYD et SCE

Les bureaux d'étude expliquent qu'ils ont été choisis pour un travail s'étalant sur une période de 25 mois afin d'accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule à élaborer leur projet de territoire en réalisant les phases diagnostic, tendances, scénarios et stratégie de ce SAGE.

Un calendrier est défini :

- de mars à août 2009 : diagnostic global durant lequel il y aura 2 réunions du bureau de la CLE, une réunion de CLE et 2 réunions des membres des commissions thématiques dont les dates pour le mois d'avril sont fixées au 15 et 16.
- de septembre à décembre 2009 : scénario tendanciel durant lequel il y aura 2 réunions du bureau de la CLE et une réunion de la CLE.
- de janvier à août 2010 : scénario alternatif durant lequel le bureau de la CLE se réunira 3 fois, une réunion de CLE et 2 séries de commissions thématiques.
- de septembre 2010 à mars 2011 : choix de la stratégie durant lequel le bureau de la CLE se réunira 5 fois, une réunion de CLE et 2 séries de commissions thématiques.

Les prestataires expliquent qu'ils sont là pour argumenter les choix qui semblent nécessaires mais seul la CLE prend les décisions.

M. LAURENT demande si les réunions des commissions de travail seront toujours thématiques ou si elles seront réalisées par sous bassin versant.

Mlle FOURMARIER répond qu'elles resteront thématiques comme cela a été décidé par la CLE lors de l'Etat des lieux.

Mme ROUAIRE explique qu'il y a une continue évolution des lois notamment sur les zones humides qui sera nécessaire de prendre en compte. Elle demande également à ce que soit prise en compte la protection des inondations notamment sur la partie aval.

M. LAURENT demande au bureau d'étude SCE comment vont être évalués les bénéfices du tourisme dans l'évaluation socio-économique du SAGE.

M. MARREC répond que tous les facteurs seront pris en compte et qu'ils serviront d'outils d'aide à la décision au moment de prioriser les enjeux.

M. BARTHELEMY demande comment le bénéfice environnemental sera apprécié dans l'évaluation socio-économique.

M. MARREC indique qu'il faudra prendre en compte le bénéfice non-marchand en accordant une valeur à un type de patrimoine.

M. ESTIER indique que lors des réunions publiques cette notion n'est pas valorisée. Les questions de financement sont souvent évoquées mais pas la qualité de l'habitat.

Le bureau d'étude présente le scénario tendanciel qui permettra de définir les tendances d'évolution des usages de l'eau et leurs impacts sur les milieux naturels à moyen terme (10-15 ans) puis les scénarios alternatifs qui seront de proposer des stratégies spécifiques/alternatives pour les enjeux jugés prioritaires par la Commission Locale de l'Eau.

Mme ROUAIRE demande à ne pas oublier d'intégrer les financeurs potentiels lors de la rédaction des scénarios.

A la fin de la présentation, Mlle FOURMARIER demande au bureau de la CLE s'il est pertinent de conserver la commission Gestion des ouvrages qui avait été créée pour notamment suivre les résultats des études de franchissabilité piscicole. Elle demande à l'intégrer dans la commission gestion des espaces et des espèces.

Le bureau valide cette proposition.

M. BARTHELEMY explique qu'il doit y avoir une cohérence entre les commissions voir même des passerelles entre elles.

Le bureau d'étude fera parvenir des rapports d'une trentaine de pages afin que ce soit accessible à chacun et pas trop lourd.

Le bureau d'étude prévoit une vingtaine d'entretiens avec les acteurs du territoire notamment avec les collectivités, les établissements publics et l'Etat ainsi que les usagers.

M. FERRAND demande à ce que les communautés de communes soient intégrées dont les chargés de mission des SCOT.

Mme ROUAIRE désire que les représentants du monde associatif et les citoyens (UFC que Choisir) soient consultés.

M. ESTIER indique que cette liste est provisoire et non exhaustive.

Melle FOURMARIER fera tourner une liste plus approfondie. Elle propose de travailler sur un sondage auprès des particuliers avec la commission communication.

Mme ROUAIRE demande que toutes les remarques fournies lors des différentes phases soient faites avec un calendrier précis, une date butoir de retour des remarques et que pour chacune d'elles, un commentaire explique sa prise en compte ou non.

Melle FOURMARIER propose de mettre en place un tableau de suivi des remarques.

Le bureau d'étude indique que seule l'animatrice du SAGE sera en charge des remarques permettant ainsi d'avoir un interlocuteur unique.

Mme ROUAIRE espère que l'on gardera le principe de départ où chaque remarque était traitée en concertation.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 17h20.